

En visite à la représentation du Conseil gabonais des chargeurs

Estelle Ondo : "Vous aurez le soutien du ministère dont j'ai la charge"



Estelle Ondo, accueillie à la représentation du Conseil gabonais des chargeurs.



La ministre des Transports entourée de ses collaborateurs au terme de sa visite.

Photo : Sidonie Ambonguilla

Photo : Sidonie Ambonguilla

FAE
Port-Gentil/Gabon

C'est l'assurance donnée par la ministre des Transports et de la Logistique à ses collaborateurs vendredi dernier.

EN visite à Port-Gentil, la ministre des Transports et de la Logistique, Estelle Ondo, accompagnée du gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Patrice Ontina, s'est rendue dans les locaux de la représentation du Conseil gabonais des chargeurs (CGC) pour les régions Ogooué-Maritime et Sud Gabon. Elle y a été accueillie par la directrice générale du CGC, Liliane Nadège Ngari épouse Onanga Y'Obegue. Occasion pour cette dernière de souligner à son hôte l'importance de la représentation qu'elle a visitée dans l'accomplissement des missions d'assistance aux chargeurs, de suivi et d'encadrement du trafic du fret maritime. A l'en croire, « la localisation de cette structure dans la ville de sable présente un pôle stratégique pour le suivi et l'encadrement du trafic des exportations du bois et des hydrocarbures. » Mais depuis 3 ans, a-t-elle fait remarquer, sa structure subit les soubresauts de la mauvaise conjoncture qui frappe le Gabon. « Cette situation a créé une diminution drastique de nos ressources, conséquence directe du ralentissement du trafic maritime international des marchandises », a-t-elle dit.

MISSIONS. A sa suite, le représentant du CGC pour l'Ogooué-Maritime et le Sud Gabon, Max Alain Barbera, a présenté son entité, ses missions et ses attentes par rapport à la tutelle. Ayant débuté ses activités le 17 octobre 1980, l'entité compte 31 agents dont 15 femmes. Elle a compétence sur toute la façade maritime sud-est du Gabon, notamment l'Ogooué-Maritime et la Nyanga. Ses missions essentielles sont l'encadrement du trafic fret multimodal, national et international, au départ et à destination de sa zone de compétence, et l'assistance aux chargeurs.

Au niveau de l'activité générale, il a été constaté, depuis 2014, une diminution du nombre d'importateurs et d'exportateurs professionnels enregistrés au CGC. Cette situation est due, selon Max Alain Barbera, à la crise actuelle qui se caractérise par la fermeture de certaines entreprises, ou la baisse des quantités commandées. Dans le même registre, il a été enregistré une baisse qu'il a qualifié de "relative" concernant les navires marchands et le volume, mais dont l'importance s'accroît considérablement s'agissant du tonnage et des conteneurs. Il y a, néanmoins, des raisons d'espérer. « Outre la situation du nombre de navires marchands et des conteneurs à l'export qui a connu un faible accroissement en 2016, on constate tout de même une légère amélioration au niveau du tonnage des navires en 2017. On attend confirmation pour 2018 », a indiqué Max Alain Barbera.

PROPOSITION. Parlant des difficultés, il en a fait état de deux. En premier lieu, la représentation locale du CGC fait face à une baisse de ses recettes, suite à la chute du trafic du fret maritime. Ensuite, il y a le défaut de l'application de l'ordonnance n°009/PR/2014 du 20 août 2014 qui, en son article 10, exige pourtant que les transporteurs maritimes des hydrocarbures s'acquittent de la commission sur le droit du trafic. Jusqu'en 2000, le CGC la percevait auprès des armateurs. En guise de solutions aux difficultés relevées, la représentation Ogooué-Maritime et Sud Gabon du CGC suggère que l'Etat impose l'application stricte de la loi sur la perception de la commission sur le droit de trafic et sur les opérations de transport maritime des hydrocarbures, afin de permettre au Conseil gabonais des chargeurs de disposer de ressources suffisantes. Estelle Ondo s'est félicité du dynamisme de la représentation Ogooué-Maritime et Sud Gabon du CGC. Pour les difficultés rencontrées, elle a promis d'étudier les propositions pertinentes à elle faites.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (national et international)

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : le mardi 10 octobre 2017
Appel à manifestation d'intérêt : N°001/MEPPDD/CS/ AAPDEACEP/2017
Nom du projet : Audit financier
Source de financement : Budget de l'Etat

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable se propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation de l'audit des arriérés de paiement des dépenses extrabudgétaires de l'Administration centrale en 2015 et 2016 et des établissements publics à fin 2016.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets d'expertise comptable nationaux et internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2016 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du troisième trimestre 2017 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une liste du matériel ;

- une liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;

- des références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;

- une liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Les dossiers ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 10 ans dans les prestations similaires ;

- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;

- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;

- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le vendredi 10 novembre 2017 à 10h00. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent le vendredi 10 novembre 2017 à 11h00.

Direction Générale de la Dette
B.P 912 – Boulevard Bord de mer (Libreville – Gabon)
Tél. : +241 05 04 73 32 / 04 06 44 93
E-mail : mecitdg@gmail.com

P. Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques
P.O Le Directeur Général Adjoint 2



P. Le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable
P.O Le Ministre Délégué

